

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 004-526/19/CT**

#### **■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Roca Fortis Entreprises Développement pour l'année 2019 DPEATSV 19/17647/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisi des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité publique a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire métropolitain et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

#### **Présentation générale de l'association**

La commune de Roquefort la Bédoule dispose sur son territoire de deux zones d'activités économiques.

- Les Fourniers, sur le site de l'ancienne cimenterie Romain Boyer, est un espace dédié aux activités artisanales d'une vingtaine d'entreprises et s'étend sur 5 ha développés et 5 ha en projet.
- La zone d'activités économiques de la Plaine du Caire, créée en 1986 par la Commune et étendue en 2010 par le Conseil de Territoire Marseille Provence s'étend sur 32 ha et accueille une centaine de TPE et PME.

L'ensemble représente environ un millier d'emplois.

Le Conseil de Territoire a réalisé en 2010 l'extension de la ZI Plaine du Caire sous forme d'un lotissement de 15 lots à destination de PME/PMI locales. La dynamique économique sur ce territoire non représenté par les associations d'entreprises voisines a fait émerger le besoin de fédérer les entreprises entre elles. Ainsi l'association d'entreprises Roca Fortis Entreprises Développement s'est créée en juillet 2016.

L'Association a pour rôle de :

- Défendre les intérêts des entreprises du territoire de Roquefort La Bédoule et des communes voisines,
- Mutualiser les actions vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- Représenter les adhérents auprès des compétences territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Entreprises,
- Assurer la bonne gestion du territoire du Parc d'Entreprises,
- Mettre en œuvre tout projet d'intérêt commun.

Chiffres clés :

- 17 administrateurs,
- 45 adhérents
- 5 commissions

L'association récente étoffe progressivement son offre de services auprès des entreprises :

- Animation d'un site internet dédié,
- Communication et animation territoriale en vue d'accroître le nombre d'adhérents,
- Amélioration de la sécurité et de la signalétique de la ZA de la Plaine du Caire en lien avec les collectivités publiques,
- Mettre en place une gestion collective des déchets des entreprises,

**Signé le 24 Septembre 2019**

**Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019**

- Partenariat récent mis en place avec les acteurs publics de l'emploi (Mission Locale, PLIE et Pôle Emploi).

L'association Roca Fortis travaille en partenariat avec les 6 autres associations d'entreprises du bassin Est sous la marque T2R (Apage, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) et ainsi participe à l'organisation des 2 événements phare de leur regroupement à savoir Business Buzz en faveur du développement des réseaux des entreprises et Job Boost à destination des demandeurs d'emploi.

**Détail des principaux postes du budget prévisionnel 2019 de l'association Roca Fortis**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Achats	2 000	Cotisations et partenariats privés	9 145
Services extérieurs	950	Subvention Département	3 000
Autres services extérieurs	3 920	Subvention Conseil de Territoire MP	5 000
Charges de personnel	14 221	Subvention Commune Roquefort La Bedoule	400
		Emplois aidés	3 600
Bénévolat	27 760	Bénévolat	27 760
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>49 005 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>49 005 €</b>

Le budget prévisionnel global de l'association est de 49 005 euros pour l'année 2019, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (10 400 euros en 2018) notamment du fait de la valorisation de l'implication croissante des chefs d'entreprises bénévoles pour 50% du budget global. Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 8 400 euros, soit près 17% du budget. L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence à hauteur de 10 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Roca Fortis de 5000 euros pour l'exercice 2019, sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 24 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 5 000 euros au titre de l'année 2019 à l'association Roca Fortis Entreprises Développement.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette subvention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 24 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019